

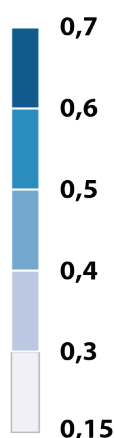
UN INDICE DE FRAGILITÉ NUMÉRIQUE POUR IDENTIFIER LES ENJEUX TERRITORIAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE MÉDIATION

Sous le pilotage de la Région (Agence Hauts-de-France 2020-2040 et Mission Transition Numérique), de l'État (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - DREETS) et de l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S), une démarche partenariale innovante a été mise en place en octobre 2020 pour construire un indice territorial de fragilité numérique. Une première version de cet indice a été réalisée fin 2021.

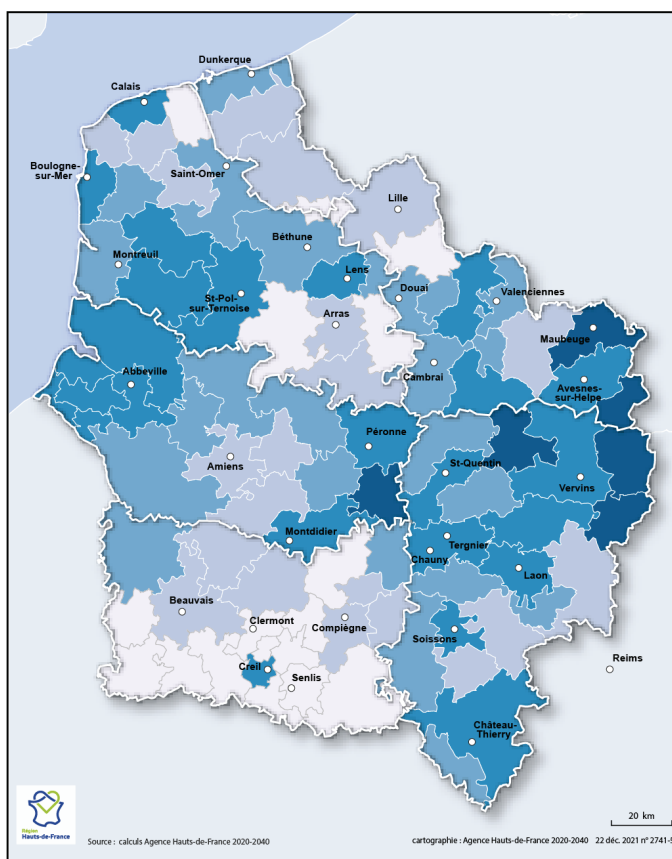
Quatre espaces ressortent particulièrement avec un cumul d'enjeux liés à la fragilité numérique : la Sambre-Avesnois-Thiérache, l'est de la Somme, le Montreuillois et les principales agglomérations du littoral comme Boulogne-sur-Mer et Calais. Les territoires périurbains autour d'Arras et de Lille ainsi qu'une grande partie de l'Oise (à l'exception de Creil) apparaissent par contre moins exposés aux différents moteurs de la fragilité numérique.

Les enjeux observés sur les territoires appellent à des politiques publiques différenciées, tournées vers des questions d'aménagements (infrastructures et lieux numériques, services publics,...) alors que pour d'autres, les enjeux de médiations ou d'accompagnement des publics en difficultés apparaissent plus prégnants.

Indice territorial de fragilité numérique en région Hauts-de-France



Plus la couleur est foncée, plus la fragilité potentielle est importante pour le territoire



Notre société est bouleversée en profondeur par la crise de la covid-19 et les multiples mesures qui ont été prises pour endiguer la pandémie (confinements, couvre-feux, fermetures de certains commerces, etc.). Télétravail, école à distance, développement du « click and collect », réunions de travail ou consultations médicales en visio, de nombreux usages digitaux se sont développés ces derniers mois. Les modes de connexion se sont aussi fortement diversifiés, notamment avec le développement des usages nomades.

L'édition 2021 du baromètre du numérique réalisé par le Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC) met en évidence une progression des usages quelle que soit la fréquence d'utilisation allant de +7 points en un an (smartphone) à +17 points (tablette). L'utilisation quotidienne de ces équipements progresse également, très fortement s'agissant de l'ordinateur (+19 points en un an), en partie portée par la diffusion du télétravail ou l'enseignement en ligne pendant la crise sanitaire.

Le besoin de communiquer s'est également traduit par l'usage massif des services de téléphonie depuis les réseaux fixes et mobiles mais également par l'utilisation des logiciels de communication : 79 % des détenteurs de smartphone ont fait usage des messageries instantanées et 67 % ont téléphoné via des applications. De nouveaux utilisateurs sont également arrivés : pour garder un lien avec l'extérieur pendant la crise sanitaire, les seniors ont plus fréquemment téléchargé ces applications, mais n'en ont pas fait une utilisation régulière.

La crise sanitaire a également intensifié l'achat de biens en ligne, et par conséquent la livraison de colis : 76 % de la population française âgée de douze ans et plus a déclaré avoir effectué au moins un achat de bien sur internet au cours des 12 derniers mois, contre 62 % en 2019.

Le développement des usages du numérique s'est donc considérablement intensifié alors qu'il connaissait déjà un essor important avant la crise sanitaire : en 2019, 7 personnes sur 10 en France se connectaient à internet quotidiennement ou presque, alors qu'elles étaient moins de la moitié en 2009.

Une étude de l'INSEE fin 2020 avait pour la première fois régionalisé quelques indicateurs relatifs aux usages du numérique dans les Hauts-de-France. En 2019, 84 % des habitants de la région âgés de 15 ans ou plus ont utilisé internet dans l'année. 70 % de la population se connecte à internet tous les jours ou presque, soit 3 400 000 habitants. À l'inverse, 16 % des habitants n'ont pas utilisé internet dans l'année.

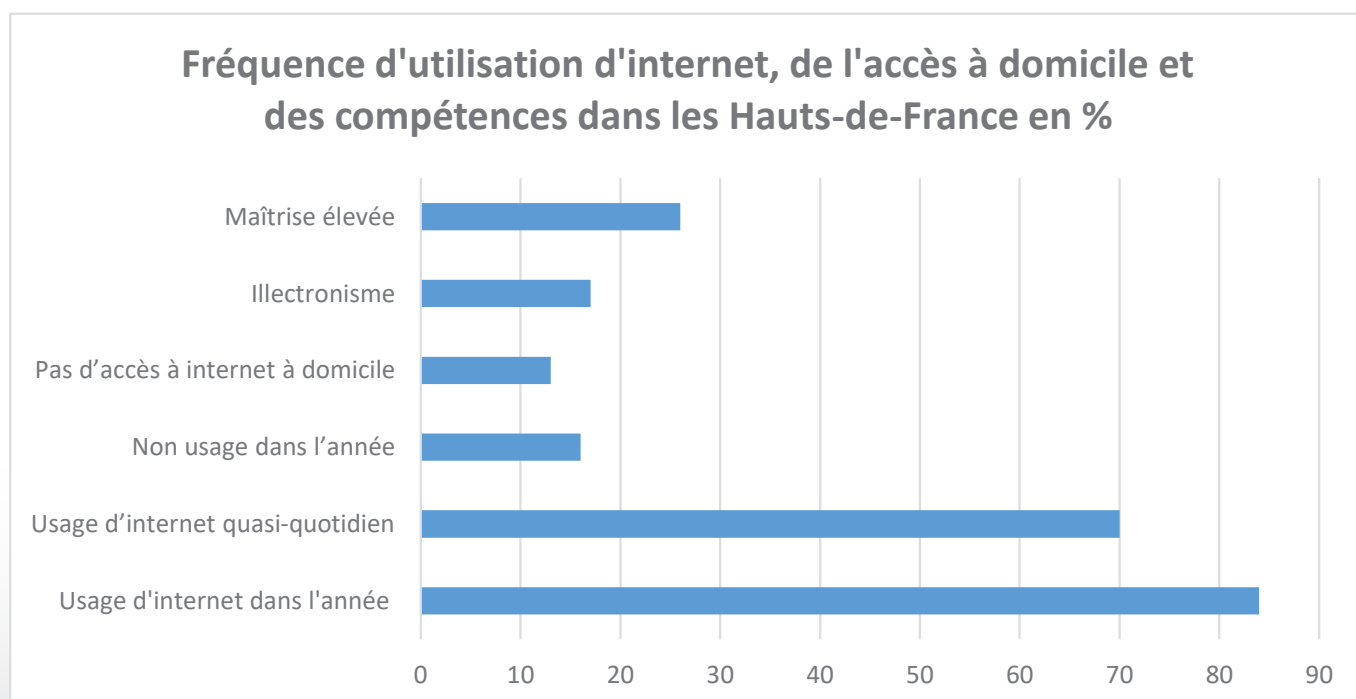
De plus, toujours selon cette étude, 13 % des habitants n'ont pas accès à internet depuis leur domicile, soit 600 000 personnes.

L'ILLECTRONISME, UN ENJEU DE POLITIQUES PUBLIQUES

Si la numérisation de nombreuses activités peut faciliter la vie quotidienne pour certains, elle peut la rendre beaucoup plus difficile pour d'autres. Une partie de la population peut avoir des difficultés à accéder à internet, pour des raisons de disponibilité du réseau ou pour des raisons de coûts d'acquisition d'équipements numériques, voire d'abonnements. Par ailleurs, le manque de compétences numériques peut aussi être un frein extrêmement important à l'utilisation des outils du numérique dans la vie de tous les jours.

Les personnes qui n'ont pas accédé à internet dans l'année ou qui sont en difficulté avec les usages du numérique sont en situation d'illectronisme.

Les usagers ayant une maîtrise faible ou étant en situation d'illectronisme peuvent avoir des usages d'internet moins diversifiés ou renoncer aux usages les plus complexes tels que les usages administratifs, les achats en ligne ou les consultations médicales à distance. Ils sont aussi plus exposés aux risques d'internet (virus, arnaques...).



Source : INSEE, enquête TIC ménages 2019, RP 2016, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4986976>

L'illectronisme peut être défini comme l'état d'une personne qui ne maîtrise pas les compétences nécessaires à l'utilisation et à la création des ressources numériques (Larousse 2020). C'est l'état d'une personne qui n'a pas les compétences de base ou qui rencontre des difficultés d'accès au matériel et qui ne peut donc pas vivre sa vie dans une société où toutes les procédures se dématérialisent.

La lutte contre ce phénomène est un véritable enjeu d'accès aux droits et d'insertion sociale. Étudier les caractéristiques des personnes exposées à l'illectronisme mais aussi les territoires à enjeux en termes d'aménagement peut aider à la mise en œuvre de politiques publiques favorisant l'appropriation du numérique par toutes et tous.

L'ILLECTRONISME PEUT ACCROÎTRE LA VULNÉRABILITÉ SOCIALE

Savoir utiliser les ressources numériques comme internet ou les logiciels de traitement de texte est devenu presque aussi indispensable que savoir lire, écrire et compter. Avoir accès à Internet ou savoir utiliser les outils numériques est devenu nécessaire notamment pour effectuer des démarches administratives, accéder aux services publics ou rechercher un emploi. Ne pas maîtriser ces outils peut donc largement accroître la vulnérabilité sociale de populations potentiellement déjà fragiles. La lutte contre l'illectronisme devient ainsi un enjeu de politique publique comparable à la lutte contre l'illettrisme. En raison des évolutions incessantes des supports et des logiciels, elle nécessite de réduire, tout au long de la vie, les inégalités matérielles dans les usages du numérique.

L'étude réalisée par l'INSEE en 2020 montre que dans les Hauts-de-France, 17 % de la population âgée de 15 ans ou plus est en situation d'illectronisme, soit 800 000 habitants. Parmi eux, plus de 9 personnes sur 10 n'ont pas utilisé internet dans l'année. Les autres utilisent internet mais n'ont les connaissances numériques de base dans aucun des 4 domaines de compétences définis par Eurostat, à savoir la recherche d'information, la communication, la résolution de problèmes et l'usage de logiciels.

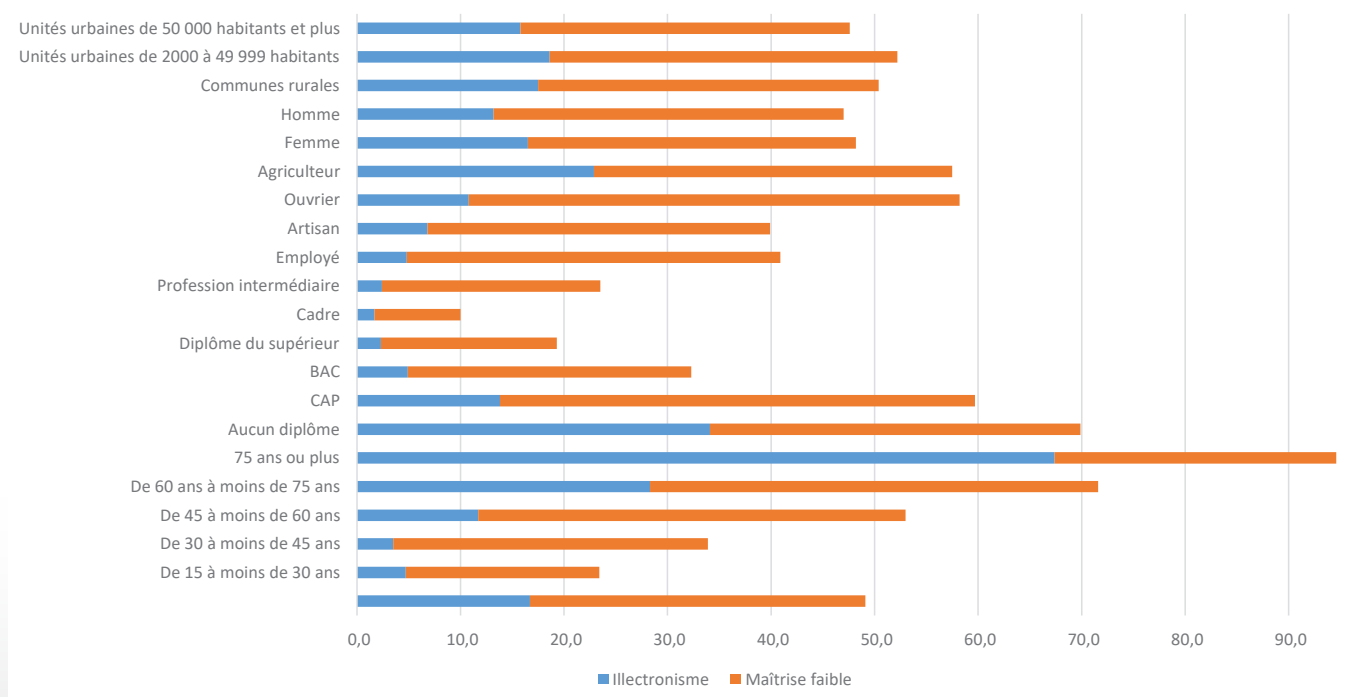
Une personne sur trois n'est pas en situation d'illectronisme mais a une incapacité dans au moins un des quatre domaines, principalement dans l'usage de logiciels. 1 600 000 usagers ont ainsi une maîtrise faible du numérique.

À l'inverse, un habitant sur quatre de la région a une maîtrise élevée dans les 4 domaines de compétences d'internet, soit 1 300 000 personnes.

Selon cette étude, les usages d'internet révèlent d'abord une fracture générationnelle importante. Dans les Hauts-de-France, 7 personnes en situation d'illectronisme sur 10 ont 60 ans ou plus, alors qu'elles représentent moins de 3 habitants sur 10 parmi les 15 ans ou plus.

Les personnes touchées par l'illectronisme sont aussi souvent peu ou pas diplômées. Ainsi, 34 % des pas ou peu diplômés sont concernés, contre seulement 2 % des diplômés du supérieur. Parmi les moins de 60 ans, les pas ou peu diplômés sont plus souvent en situation d'illectronisme que les diplômés du supérieur (15 % des pas ou peu diplômés de moins de 60 ans contre 1 % des diplômés du supérieur).

Répartition de la population par niveau de compétences numériques selon leurs caractéristiques en %



Sources : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4986976>

Note de lecture : 17% des habitants de 15 ans ou plus des Hauts-de-France sont en situation d'illectronisme et 32% ont une maîtrise faible

LE CALCUL D'UN INDICE TERRITORIAL DE FRAGILITÉ NUMÉRIQUE EN HAUTS-DE-FRANCE

Directement inspiré des travaux menés par l'INSEE, un groupe de travail de la Plateforme Sanitaire et Sociale (PF2S)¹, piloté par la Région, l'État et l'OR2S ont engagé une réflexion autour de la construction d'un indice de fragilité numérique en Hauts-de-France.

Ce travail a différents objectifs :

- Calculer un indice composite, actualisable chaque année, permettant de suivre l'évolution des territoires au regard de leur exposition à la fragilité numérique ;
- Obtenir une projection de la fragilité numérique sur les territoires, en complément d'études plus qualitatives (exemple : Emmaüs Connect, la Banque Postale...) ; l'indice de fragilité numérique vise à révéler la probabilité que sur un territoire donné, une partie significative de la population ciblée se trouve en situation d'exclusion numérique ;
- Identifier et catégoriser les zones de fragilité numérique ; le croisement des données permet de construire une typologie des territoires, au regard de la fragilité numérique, pour analyser de manière systématique, les zones de fragilité numérique ;
- Disposer d'un outil d'aide à la décision et au ciblage des publics ; les politiques en faveur de l'inclusion numérique s'ouvrent désormais à une diversité de publics : les individus, les professionnels, les associations des secteurs éducatifs ou culturels ou encore les structures publiques.

L'indice de fragilité numérique permet aux acteurs de l'inclusion de disposer d'un outil d'aide à la décision notamment pour mieux cibler ces publics dans un territoire donné, choisir l'implantation de sites ou lancer des dispositifs en phase de test.

L'indice territorial de fragilité numérique comprend 4 axes, synthétisant à la fois les enjeux relatifs à la population mais aussi ceux liés aux enjeux d'aménagement des territoires :

- **Accéder aux interfaces numériques** : cet axe permet d'identifier les territoires mal couverts par les réseaux dans lesquels les populations en situation de précarité auraient des difficultés pour accéder aux équipements numériques ;
 - **Accéder à l'information et aux services publics** : cet axe permet d'identifier les territoires mal couverts par une offre de services publics en fonction de la taille de population des communes et des populations isolées ;
 - **Avoir des compétences administratives** et être exposé aux exigences du numérique : cet axe permet de cibler les populations qui pourraient avoir des difficultés avec les démarches administratives tout en étant exposés à la réalisation de ces démarches (recherche d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux,...) ;
 - **Avoir des compétences numériques** : cet axe permet d'identifier les populations qui pourraient être en difficulté avec l'utilisation d'internet ou même des équipements numériques.
- Chacun des 4 axes de l'analyse prend en compte différentes variables qui désignent des caractéristiques susceptibles d'expliquer la fragilité numérique. Ces variables ont été sélectionnées et retenues sur la base d'hypothèses issues en enquêtes citées précédemment ou à partir des propositions formulées lors des différentes réunions de travail menées avec les participants du groupe de travail de la plateforme sanitaire et sociale.

Une méthode de travail collaborative pour construire l'indice territorial de fragilité numérique en Hauts de France

Elle s'organise à partir de trois groupes :

- Un groupe de pilotage composé des services de l'État (DREETS), de l'Observatoire régional de la santé et du social (OR2S), et la Région représentée par la Mission de Transition Numérique et l'Agence 2020 - 2040.

Quatre groupes de contributeurs de données régionales :

- Les 5 CAF /les 2 MSA,
- La CARSAT,
- Les cinq Départements,
- Pôle emploi.

D'autres groupes de contributeurs seront créés notamment dans le domaine financier (banques, assurances...).

- En lien avec la Plateforme Sanitaire et Sociale, un groupe technique élargi qui mobilise pour le moment une trentaine d'acteurs publics ou privés tels que l'INSEE, Petits Frères des Pauvres, Emmaüs Connect, le groupe La poste, la CPAM, la MEL, la Banque de France, le hub inclusif Hauts-de-France, les Assembleurs, des universités, des structures de mutualisation qui ont souhaité participer à cette démarche innovante.

La démarche s'appuie sur la méthodologie utilisée par la coopérative des acteurs de la médiation numérique (MEDNUM), dans un premier temps sur le territoire de l'Occitanie tout en étant largement enrichie de nouveaux indicateurs, prenant en compte des propositions d'acteurs ou de territoires régionaux. Par exemple, sur les variables relatives aux enjeux d'aménagement, c'est une logique de temps d'accès aux différents équipements qui est reprise, plutôt qu'une simple approche de densité.

Elle s'appuie enfin sur deux enquêtes nationales pour conforter le choix de variables à partir notamment d'hypothèses sur les types de publics en difficultés sur les usages du numérique : l'enquête TIC de l'INSEE et le baromètre du numérique réalisé par le CREDOC.

Cette première version de l'indice de fragilité numérique pour l'année 2021 s'appuie sur les données les plus récentes pouvant être obtenues en juin 2021.

¹ <http://www.pf2s.fr/>

Une dimension « Accès aux interfaces numériques » : des disparités territoriales importantes, notamment entre espaces ruraux et périurbains

Cet axe comprend les variables liées à la situation précaire des habitants et à la couverture numérique des territoires.

Condition	Facteur de fragilité	Variable correspondante
Accès au réseau Internet	Ne pas avoir de couverture haut ou très haut débit	Part des locaux raccordables FTTH (4ème trimestre 2020)
	Ne pas avoir de couverture mobile	Part des zones blanches (DATA+VOIX) dans la superficie totale (2019)
Accès aux équipements	Être considéré comme pauvre	Taux de pauvreté monétaire (2018)
	Avoir des difficultés financières	Revenu disponible des ménages (2018)

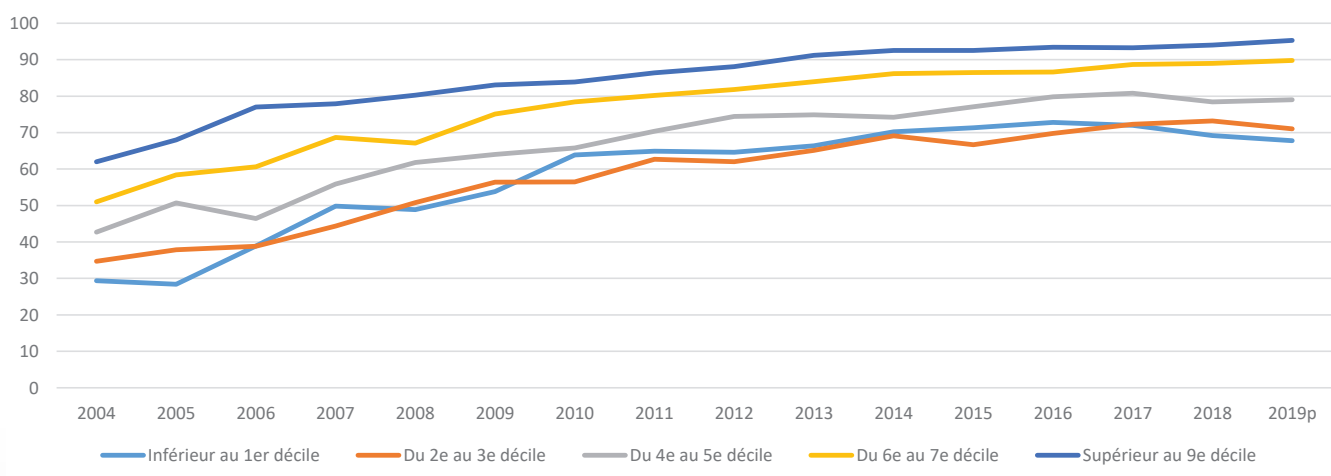
La couverture numérique (haut débit, très haut débit, mobile) des territoires désigne un objectif premier de l'aménagement numérique afin de permettre l'accès à Internet et aux technologies numériques partout en France. Internet permet un accès à l'information, aux soins, aux démarches administratives, aux services publics, aux modes de transports, etc.

L'indice reprend ici 2 indicateurs relatifs à la couverture internet du territoire :

- Le taux de locaux raccordables à la fibre optique (FTTH) ;
- La part des zones blanches (DATA+VOIX) dans la superficie du territoire ; cet indicateur, bien qu'imparfait, permet d'identifier des territoires à enjeux en matière d'accès à la 4G ; l'indicateur est construit à partir de l'étude « Drive Test » où plus de 50 000 km du réseau routier régional ont été parcourus et ont donné près de 250 000 points de mesure.

Concernant cette dimension, l'indicateur qui paraissait le plus pertinent était sans aucun doute le taux d'équipements informatiques des ménages ; cette donnée n'est malheureusement pas disponible à l'échelle territoriale. Les disparités territoriales en termes de taux d'équipements peuvent néanmoins être estimées grâce à des indicateurs liés au niveau des ménages (revenu disponible et taux de pauvreté monétaire. En effet, les revenus ont une forte influence sur le taux d'équipement en ordinateur² : en 2019, parmi les 10 % des ménages les plus modestes, 68 % disposent d'un ordinateur et 75 % d'un accès à Internet, contre respectivement 95 % et 96 % des 10 % des ménages les plus aisés.

Equipements des ménages en ordinateur selon leur niveau de vie depuis 2004 (France métropolitaine)



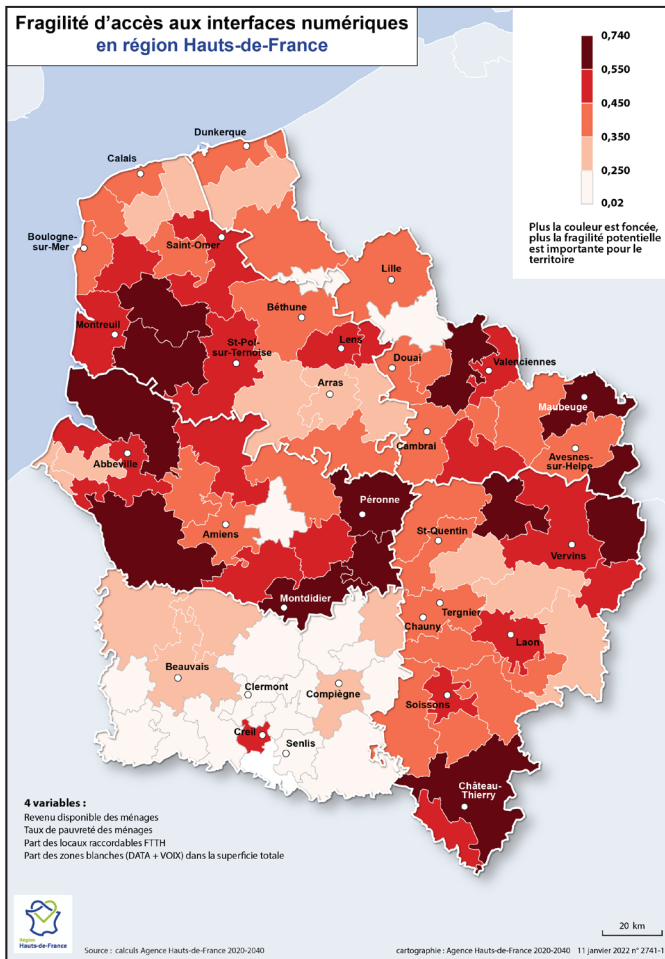
Sources : Insee Focus N°226, Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de 2004 à 2019.

Lecture : parmi les ménages ayant un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile, c'est-à-dire les 10 % des ménages ayant le niveau de vie le plus faible, 68 % disposent d'un ordinateur à leur domicile en 2019.

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5057474>

L'accès à Internet dépend également du niveau de vie : en 2019, 75 % des ménages les plus modestes sont équipés, contre 96 % des ménages les plus aisés, soit 1,3 fois moins. Ce rapport est quasi stable depuis 2014, alors qu'il a fortement diminué auparavant : en 2004, l'écart était nettement plus important (16 % des ménages les plus modestes avaient accès à Internet, contre 49 % des plus aisés).

L'indice synthétisant ces 4 variables (part des locaux raccordables FTTH, part des zones blanches dans la superficie totale, revenu disponible des ménages et taux de pauvreté monétaire) met en évidence des disparités territoriales : le nord de l'Aisne, l'espace des 7 Vallées au Montreuillois, Montdidier, Péronne ou le Hainaut ont un indice de fragilité sur cette dimension beaucoup plus important que l'Oise (à l'exception de Creil) ou des territoires périurbains de Lille (Pévèle, Flandres-Lys) ou d'Amiens (Val de Somme) qui cumulent à la fois des revenus des habitants plus élevés et une très bonne couverture fibre optique ou 4G.



Une dimension « Accès à l'information et aux services publics » : deux grands espaces à enjeux d'aménagement et d'accès aux services ; l'Aisne et en particulier la Thiérache et le Montreuillois

Le 2ème axe intitulé « accès à l'information et aux services publics » correspond à une partie importante de l'indice sur sa dimension aménagement du territoire.

Les habitants peuvent se rendre dans des services publics pour se renseigner sur les démarches administratives ou encore se faire accompagner pour accomplir leurs démarches. Plus ils sont éloignés de ces services publics, plus ils peuvent

se trouver dépendants des démarches à distance. Le calcul d'un temps d'accès moyen à l'ensemble des équipements de la gamme « services publics » définis par l'INSEE permet de mesurer les disparités territoriales d'accès à ces équipements (Police, gendarmerie, Cour d'appel, tribunal de grande instance, tribunal d'instance, conseil de prud'hommes, tribunal de commerce, réseau spécialisé Pôle emploi, DGFIP, DRFIP, DDFIP, réseau de proximité Pôle emploi, Réseau partenarial Pôle emploi, Maison de justice et du droit, Antenne de justice, Conseil départemental d'accès au droit, Maisons de service au public).

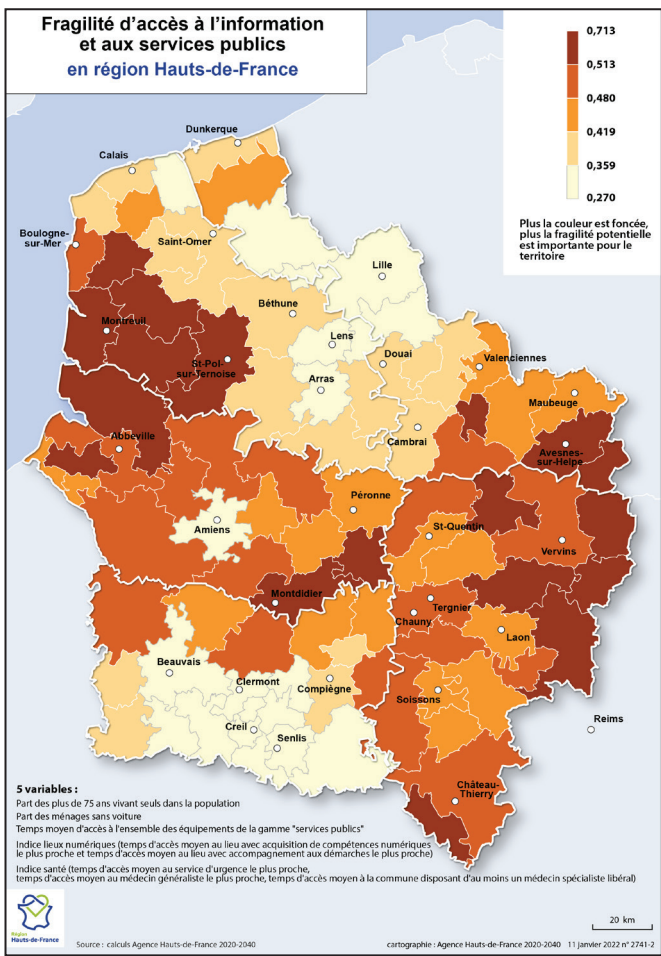
De même, l'offre relative aux structures d'inclusion numérique (données du SII LAB) permet d'avoir un aperçu de l'offre d'équipements, de médiations et d'accompagnement apportée aux habitants et mise à disposition par les structures privées et publiques. Pour calculer l'indicateur relatif à cette offre, nous estimons le temps d'accès moyen au lieu le plus proche d'acquisition de compétences numériques et le temps d'accès moyen au lieu avec accompagnement aux démarches le plus proche.

Enfin, ce « panier » d'équipement est complété par l'offre de soins présente sur les territoires ; la téléconsultation peut être présentée comme un outil sur les territoires en déficit d'offre médicale. Un indice est ici calculé en combinant le temps d'accès moyen au service d'urgence le plus proche, au médecin généraliste le plus proche et à la commune disposant d'au moins un médecin spécialiste libéral.

Cette offre globale d'équipements est complétée de 2 variables traduisant l'isolement ou les difficultés de mobilité des habitants ;

- la part dans la population des plus de 75 ans vivant seuls qui permet de traduire une partie de l'isolement qui est un très fort facteur de difficultés sociales et numériques
- et la part des ménages sans voiture qui illustre les difficultés de se déplacer, notamment en milieu rural, et qui renforce la vulnérabilité dans les territoires très éloignés des services publics ou des lieux de médiation numérique.

Volet « accès à l'information et aux services publics » Condition	Facteur de fragilité	Variable correspondante
Accès à l'information	Être isolé	Part dans la population des plus de 75 ans vivant seuls (2017)
	Être peu mobile	Part des ménages sans voiture (2017)
Accès au service public	Être éloigné des offres de soins	Temps d'accès moyen au service d'urgence le plus proche, temps d'accès moyen au médecin généraliste le plus proche, temps d'accès moyen à la commune disposant d'au moins un médecin spécialiste libéral (2019)
	Être éloigné des principaux services publics	Temps moyen d'accès à l'ensemble des équipements de la gamme « services publics » (2019)
	Être éloigné d'un point d'information numérique	Temps d'accès moyen au lieu avec acquisition de compétences numériques le plus proche et temps d'accès moyen au lieu d'accompagnement aux démarches le plus proche (2020)



- Les demandeurs d'emploi (l'indicateur retenu est le taux de chômage des 15-64 ans) ; une partie des demandeurs d'emploi, souvent en situation de précarité, a très souvent des difficultés à accomplir les démarches en ligne, difficultés liées à la non-compréhension des démarches administratives ;
- Les bénéficiaires de prestations sociales (les disparités territoriales sont ici estimées à partir de la part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages) ; de plus en plus de démarches administratives sont dématérialisées et peuvent être plus difficiles d'accès.

Cet axe « compétences administratives et exposition aux exigences du numérique » aurait également pu inclure d'autres variables telles que la part des personnes en situation de handicap ou encore la part des personnes illettrées mais ces données ne sont pas disponibles à l'échelle locale.

Dans une version plus fine de l'indice territorial de fragilité numérique, cet axe pourrait rendre compte de la difficulté ou complexité propre à chaque démarche, selon son plus ou moins haut niveau d'exigence.

Volet « Compétences administratives » Condition	Facteur de fragilité	Variable correspondante
Avoir des compétences liées aux démarches administratives et être exposé aux exigences du numérique	Etre jeune en situation de décrochage	Part des Neets dans les 15-29 ans (2017)
	Etre demandeur d'emploi	Taux de chômage des 15-64 ans (2017)
	Etre en situation de précarité	Part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages (2018)

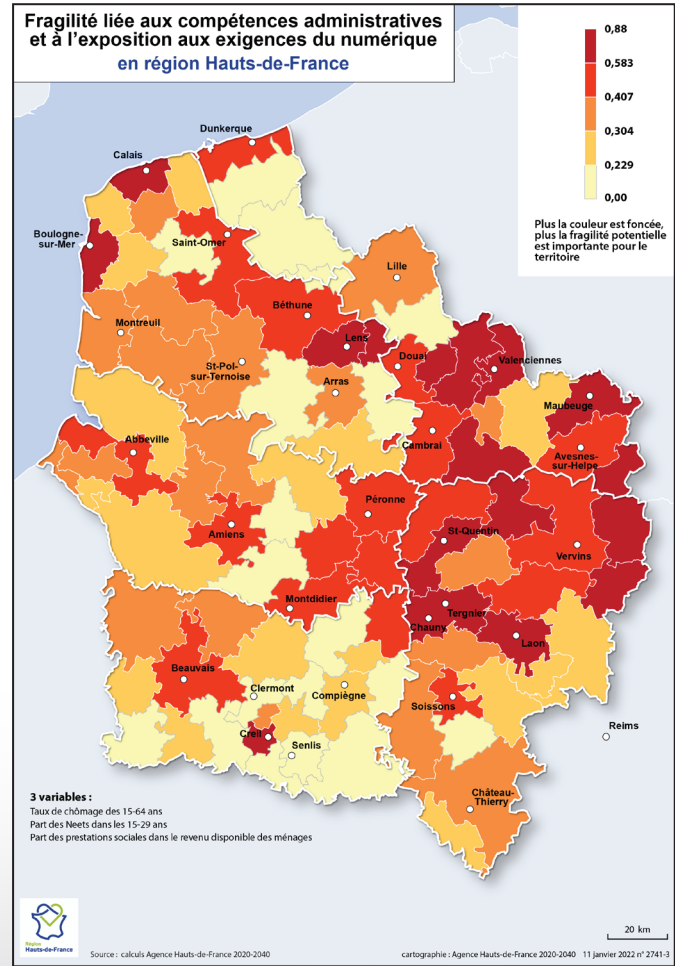
L'indice relatif à l'accès à l'information et aux services publics met ainsi en évidence deux grands espaces à enjeux d'aménagement et d'accès aux services : l'Aisne, en particulier la Thiérache, ainsi que l'espace des 7 Vallées au Montreuillois. *A contrario*, l'indice composite est relativement beaucoup plus faible sur la métropole lilloise, l'agglomération amiénoise, le cœur du bassin minier ou le sud de l'Oise.

Une dimension « Compétences administratives et exposition aux exigences du numérique » : des territoires à enjeux qui correspondent largement à la géographie régionale des inégalités sociales

L'objectif de cet axe est de rendre compte de l'obligation de réaliser des démarches administratives en ligne. Les capacités des individus doivent être rapportées à la plus ou moins grande obligation qu'ils ont de faire des démarches administratives en ligne, ce que l'on nomme les exigences numériques (démarches en ligne que les individus sont tenus de réaliser étant donnée leur situation sociale).

La démarche collaborative menée pour construire l'indice de fragilité numérique a identifié trois publics particulièrement exposés :

- Les jeunes ni en emploi ni en formation (le taux des Neets parmi les 15-29 ans) ; si de nombreux jeunes sont à l'aise avec les nouvelles technologies, nombre d'entre eux sont concernés par la recherche d'emploi et éprouvent des difficultés dans leurs recherches y compris pour accéder aux offres d'emplois mises en ligne ;



Cet indice relatif au troisième axe (compétences administratives et exposition aux exigences du numérique) correspond largement à la géographie régionale des inégalités sociales avec l'ancien bassin minier, la Sambre-Avesnois-Thiérache ou certaines agglomérations comme Boulogne-sur-Mer, Calais ou Creil qui concentrent des populations en difficulté sociale, notamment éloignées du marché de l'emploi. *A contrario*, le sud de l'Oise, les territoires périurbains d'Amiens, d'Arras ou de Lille sont moins exposés à la vulnérabilité sociale.

Une dimension « Capacité d'usages des interfaces numériques » : des enjeux identifiés sur les territoires avec une sur-représentation de personnes âgées et de non diplômés

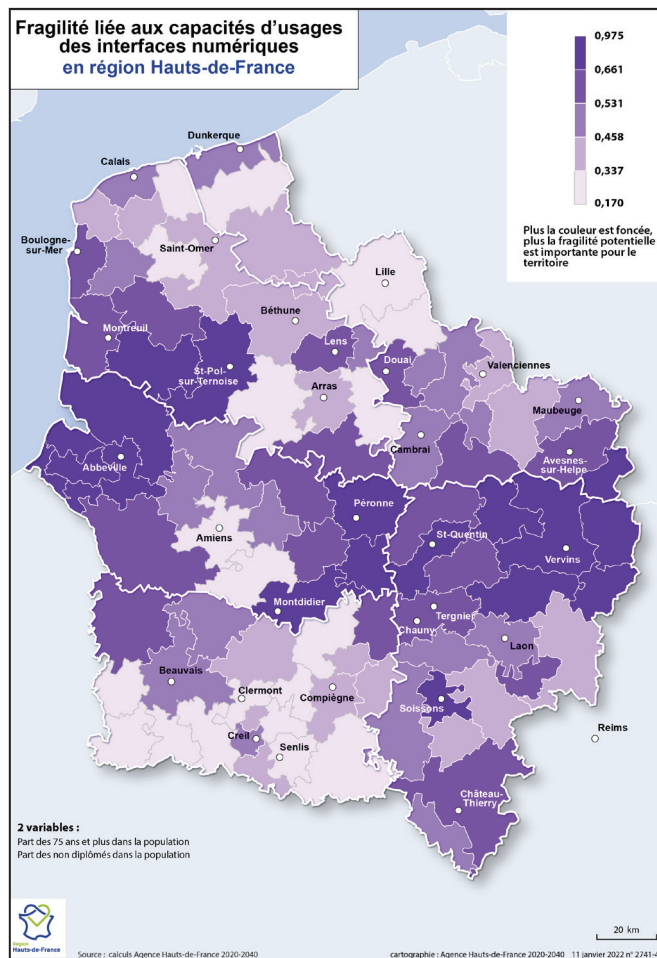
Cet axe centré sur la capacité d'usages des interfaces numériques met l'accent sur 2 publics particulièrement exposés selon les différentes enquêtes nationales mobilisées (enquête TIC de l'INSEE, baromètre du numérique du CREDOC).

Volet « Capacité d'usages des interfaces numériques »	Facteur de fragilité	Variable correspondante
Disposer de capacités d'usages des interfaces numériques	Être âgé	Part des personnes âgées de 75 ans et plus (2017)
	Être peu ou non diplômé	Part des personnes peu ou non diplômées (2017)

L'âge est le principal facteur qui détermine si les individus ont des difficultés d'usages pour les outils informatiques. Le dernier baromètre numérique du CREDOC indique notamment que 22 % des 70 ans et plus ne s'estiment pas du tout compétents pour utiliser un ordinateur contre 1 % pour les 25-39 ans. De plus, d'après le livre blanc « contre l'illectronisme », 36 % des personnes âgées de 70 ans et plus n'utilisent pas d'outil numérique ou abandonnent en cas de difficulté, l'illectronisme, pour la majorité d'entre eux constituant la principale cause des difficultés.

Les personnes peu ou non diplômées de 15 ans et plus, peuvent être également peu à l'aise avec les outils informatiques ou éprouver des difficultés à réaliser seules leurs démarches administratives en ligne. Par exemple, 32 % des non diplômés ne s'estiment pas du tout compétents pour utiliser une tablette contre 3% chez les diplômés du supérieur.

L'enquête du CREDOC montre que les individus les moins diplômés, font état de moins de compétences et d'aptitudes à utiliser les outils bureautiques ou à réaliser des démarches en ligne (50 % se déclarent très ou assez compétent contre 90 % chez les diplômés du supérieur).



On retrouve 4 grands espaces régionaux cumulant une part importante de 75 ans et plus ou de non diplômés dans la population : le nord de l'Aisne, l'est de la Somme (Péronne, Montdidier), le Ternois et le Vimeu. Les agglomérations d'Amiens, d'Arras ou de Lille et le sud de l'Oise ont par contre une population plus jeune et/ou plus diplômée comparé à ces territoires.

L'indice territorial de fragilité numérique : des enjeux territoriaux différenciés en termes d'aménagement et d'accompagnement

L'indice territorial de fragilité numérique est calculé en faisant une moyenne non pondérée des 4 sous-indices présentés précédemment. Le groupe de travail de la plateforme sanitaire et sociale a en effet jugé que les 4 dimensions avaient la même importance dans la composition de la fragilité numérique, impliquant ainsi une pondération équivalente pour chaque dimension.

Comme pour les sous-indices, plus l'indice est élevé (proche de 1), plus la fragilité potentielle est importante pour le territoire, comparé au reste de la région.

Ainsi, cet indice a surtout vocation à identifier des territoires à enjeux sur les questions autour de la vulnérabilité numérique et vise à estimer le degré de cumul de fragilité sur les différentes dimensions de l'indice.

Quatre espaces ressortent particulièrement avec un cumul d'enjeux liés à la fragilité numérique : la Sambre-Avesnois-Thiérache, l'est de la Somme, l'espace des 7 Vallées au Montreuillois et les principales agglomérations du littoral comme Boulogne-sur-Mer et Calais.

Les territoires périurbains autour d'Arras et de Lille ainsi qu'une grande partie de l'Oise (à l'exception de Creil) apparaissent par contre moins exposés aux différents enjeux de la fragilité numérique.

Deux sous-indices ont également été calculés :

- L'un regroupant les variables davantage centrées sur les publics exposés, appelant davantage des politiques d'accompagnement ou de médiation, et ayant plutôt une dimension structurelle : le revenu disponible des ménages, le taux de pauvreté monétaire, la part dans la population des personnes de plus de 75 ans vivant seules, la part des ménages sans voiture, le taux de chômage des 15-64 ans, la part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages, la part des jeunes sans emploi et sans qualification parmi les 15-29 ans, la part des 75 ans et plus et celle des non diplômés dans la population .
- L'autre rassemblant les variables davantage tournées vers les questions d'aménagement, et pouvant influencer directement des politiques d'équipements animées par les collectivités : les taux de locaux raccordables à la fibre optique, l'accès des habitants à la 4G, l'accès aux services

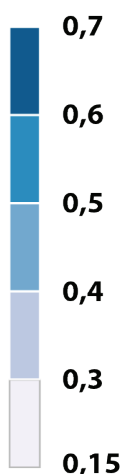
publics, aux lieux numériques ou à l'offre de soins.

La comparaison de ces 2 sous-indices illustre des enjeux très différents selon les territoires de la région ; par exemple, l'ancien bassin minier se caractérise surtout par un sous-indice « publics exposés » particulièrement élevé, traduisant notamment les enjeux sociaux du territoire » alors que, sur la dimension « aménagement », le territoire est beaucoup mieux positionné.

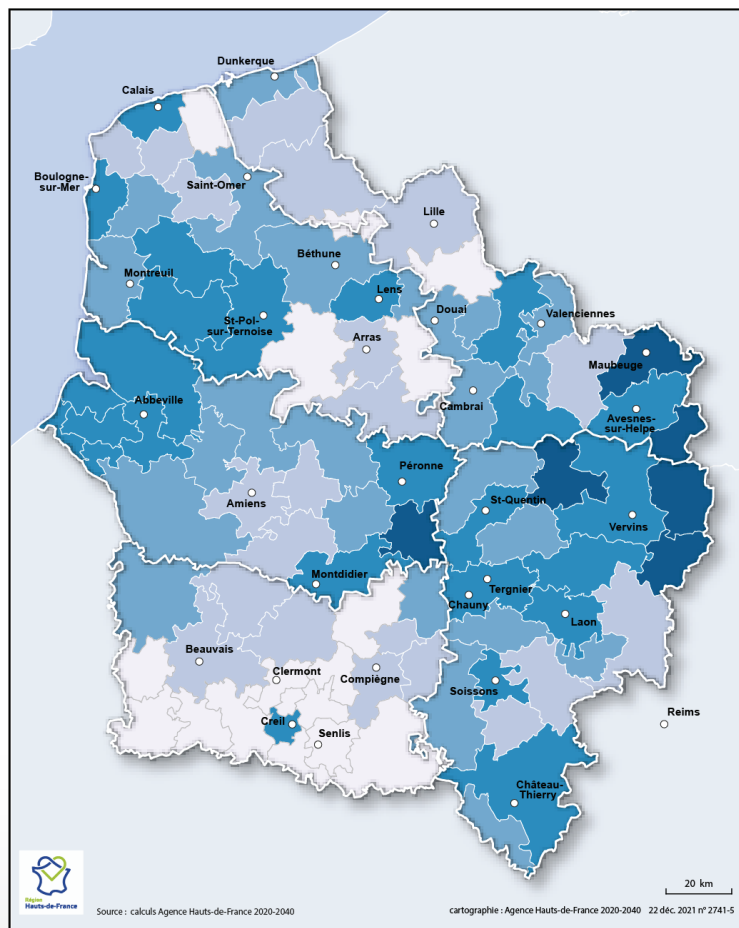
Le sous-indice « aménagement » met surtout en évidence des enjeux importants sur l'espace des 7 Vallées au Montreuillois, une partie de l'est de la Somme ou du sud de l'Aisne alors que la sur-représentation de publics particulièrement fragiles par rapport aux enjeux du numérique est présente sur les agglomérations du littoral, le Vimeu, l'est de la Somme, l'ancien bassin minier ou le nord de l'Aisne.

Ce découplage des enjeux observés sur de nombreux territoires appelle à des politiques publiques différenciées, tournées vers des questions d'aménagements (infrastructures et lieux numériques, services publics,...) alors que pour d'autres, les enjeux de médiations ou d'accompagnement des publics en difficultés apparaissent plus prégnants.

Indice territorial de fragilité numérique en région Hauts-de-France



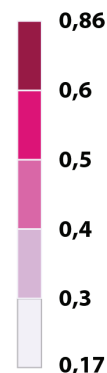
Plus la couleur est foncée, plus la fragilité potentielle est importante pour le territoire



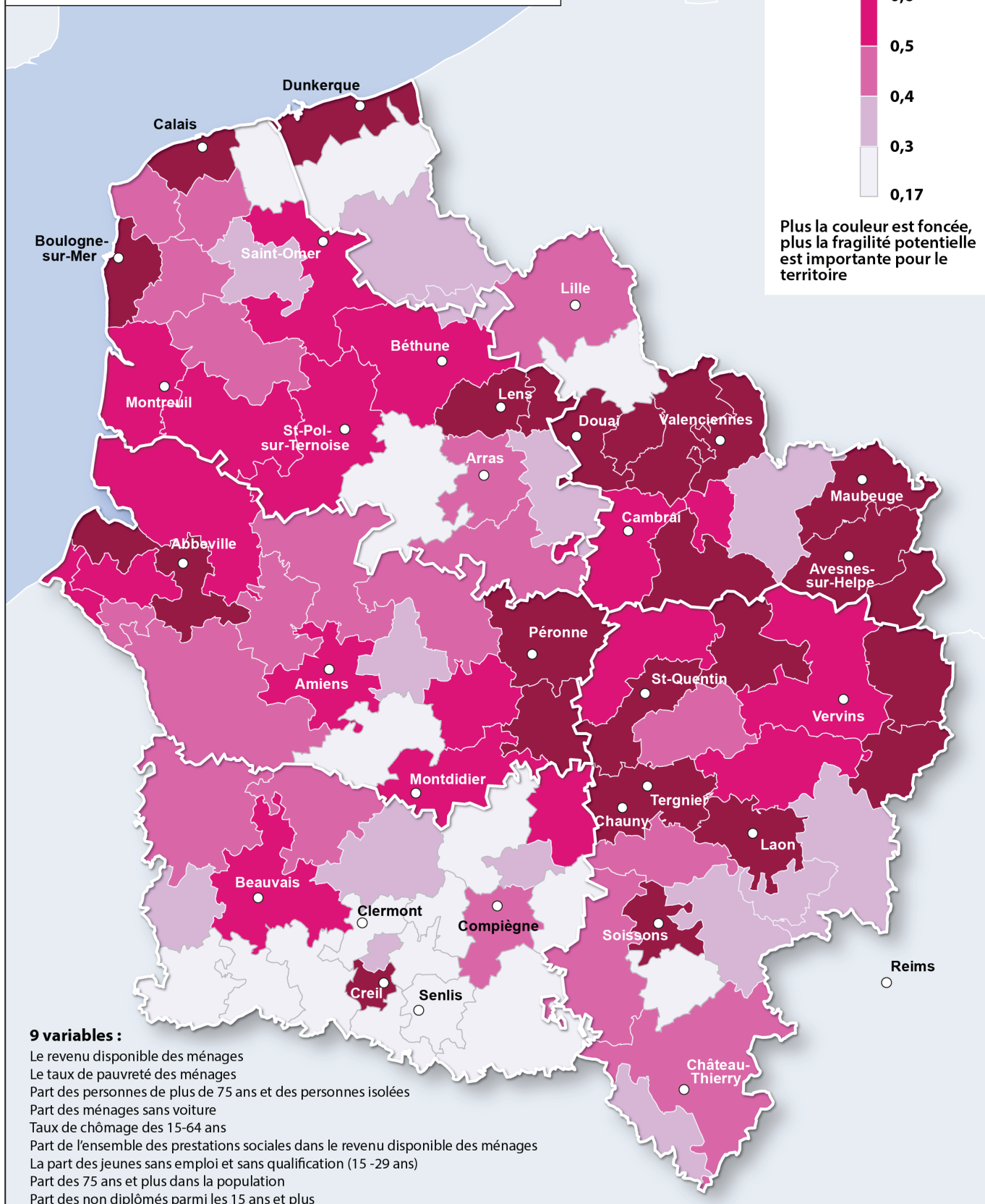
Indice territorial de fragilité numérique

Sous-indice « Publics exposés »

en région Hauts-de-France



Plus la couleur est foncée, plus la fragilité potentielle est importante pour le territoire



9 variables :

- Le revenu disponible des ménages
- Le taux de pauvreté des ménages
- Part des personnes de plus de 75 ans et des personnes isolées
- Part des ménages sans voiture
- Taux de chômage des 15-64 ans
- Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages
- La part des jeunes sans emploi et sans qualification (15 -29 ans)
- Part des 75 ans et plus dans la population
- Part des non diplômés parmi les 15 ans et plus

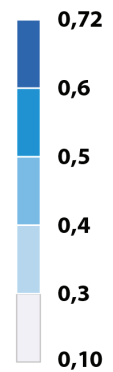


Source : calculs Agence Hauts-de-France 2020-2040

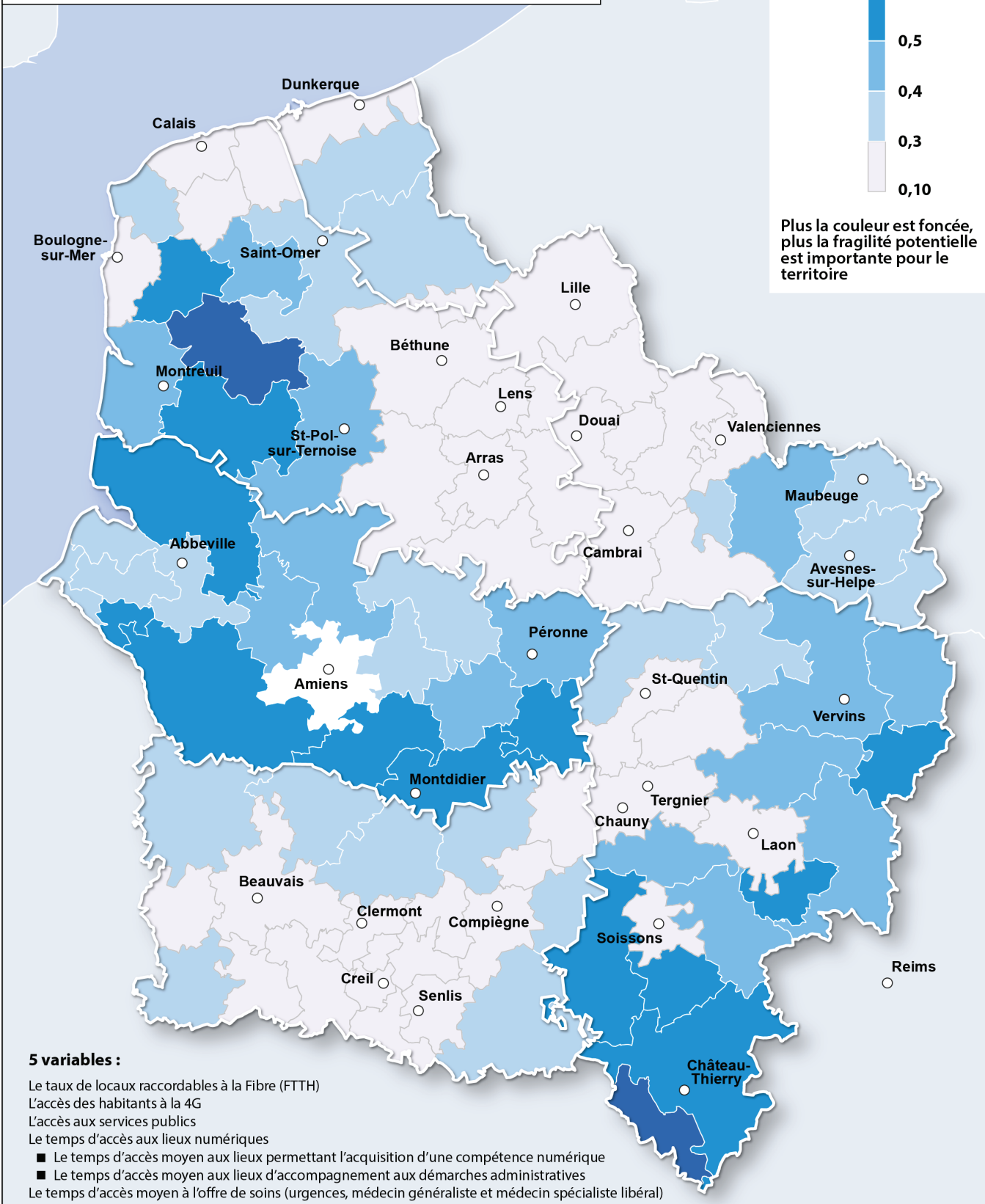
cartographie : Agence Hauts-de-France 2020-2040 22 déc. 2021 n° 2741-7

20 km

Indice territorial de fragilité numérique Sous-indice «Enjeux d'aménagement» en région Hauts-de-France

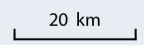


Plus la couleur est foncée,
plus la fragilité potentielle
est importante pour le
territoire



5 variables :

- Le taux de locaux raccordables à la Fibre (FTTH)
- L'accès des habitants à la 4G
- L'accès aux services publics
- Le temps d'accès aux lieux numériques
 - Le temps d'accès moyen aux lieux permettant l'acquisition d'une compétence numérique
 - Le temps d'accès moyen aux lieux d'accompagnement aux démarches administratives
- Le temps d'accès moyen à l'offre de soins (urgences, médecin généraliste et médecin spécialiste libéral)



Une première version de l'indice de fragilité numérique qui sera largement enrichie en 2022

Pour enrichir les variables de cet indice, une enquête de terrain sera réalisée en 2022 auprès d'un public en situation de fragilité sociale³. Elle permettra de mesurer les difficultés d'usage et d'accès au numérique. Des acteurs et des structures au contact de ces publics, partenaires de cette démarche, procéderont à la passation des questionnaires.

Ce questionnaire est construit selon ces 4 thématiques :

- L'accès au numérique (connexion et équipement) ;

- Les compétences numériques et le degré d'exposition e-administrative ;
- La volonté d'accompagnement ;
- Quelques éléments de profil.

L'indice de fragilité numérique, présentée dans cette publication, sera ainsi enrichi de nouvelles données tirées de cette enquête mais aussi, éventuellement, de nouvelles variables co-construites avec les différents participants du groupe de travail de la Plateforme sanitaire et sociale.

L'illectronisme, un enjeu de politiques publiques

Parce que le numérique prend une place croissante dans l'économie et la vie sociale, la Région Hauts-de-France a largement investi dans ce domaine pour devenir la deuxième région la plus fibrée de France métropolitaine, garantissant au plus grand nombre les conditions d'accès aux services publics, à l'e-santé, à l'éducation, au développement économique ou à la culture.

Malgré cela, la question de l'égalité des citoyens devant la connexion et à travers elle, celle de l'équilibre entre les territoires, se pose toujours aujourd'hui et nécessite une intervention publique.

Depuis 2016, la Région s'est dotée d'une stratégie numérique dont l'axe 2 s'intitule « Réussir le pari des usages et de l'innovation ». Elle incite par ailleurs les intercommunalités à décliner cette stratégie régionale sous la forme d'une feuille de route numérique dans laquelle chaque territoire identifie ses priorités en la matière (e-administration, lieux ressources, e-santé, médiation numérique, etc.).

Au 30 décembre 2021, 62 feuilles de route ont ainsi été votées par les intercommunalités de la région.

La question des usages, de la médiation et de l'inclusion numériques sont des enjeux clairement identifiés dans les plans d'action issus de ces feuilles de route, qu'il s'agisse de lutter contre l'exclusion numérique, de permettre aux habitants d'accéder à des lieux d'innovation numérique, ou de favoriser l'appropriation des outils numériques par le plus grand nombre (entrepreneurs, associatifs, jeunes, seniors,...).

Dans le même temps, un écosystème de l'inclusion numérique se développe dans les Hauts-de-France. Il est composé d'acteurs publics, tels que les départements, l'État ou les EPCI et d'acteurs privés tels que les acteurs de l'éducation populaire, de la solidarité ou de l'économie sociale et solidaire. Plusieurs projets en faveur de l'inclusion numérique ont été mis en œuvre par cet écosystème, avec l'appui de la Région et du FEDER 2014-2020. À titre d'exemple, ce sont les projets expérimentaux d'utilisation du numérique au service des publics des centres sociaux ou encore celui porté par un acteur de la solidarité sur la création d'une méthodologie de collecte et de redistribution d'ordinateurs reconditionnés à destination des publics fragiles.

³ <https://2040.hautsdefrance.fr/identifier-les-fragilites-numeriques-en-hauts-de-france/>

Rédaction | Grégory Marlier | gregory.marlier@hautsdefrance.fr
Agence Hauts-de-France 2020-2040 - Service Observatoire et Prospective
| Christine Constant | christine.constant@hautsdefrance.fr
Mission Transition Numérique
Coordinatrice de publication | Sylvie Delbart | sylvie.delbart@hautsdefrance.fr
Agence Hauts-de-France 2020-2040

Retrouvons-nous sur



<https://2040.hautsdefrance.fr/>

